

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD DanneMarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003821

Rapport n°8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 7 septembre 2017 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 08/06/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Madame Catherine THIEBAUT comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 08/06/17.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2017)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 475 992,50 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Garantie d'emprunt au profit de Grand Besançon Habitat - Réaménagement de dette - Compétence Habitat

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la réitération par la CAGB de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions grands travaux, architecture, urbanisme projets et planification, systèmes d'information, service communication interne, SYBERT)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de paysagiste au sein de la direction grands travaux (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable d'exploitation de l'installation tri massification du pôle industriel du SYBERT (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de communication interne au sein du service communication interne (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef du service infrastructures au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de d'ingénieur chargé d'opérations au sein de la direction architecture (catégorie A, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent de secteur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au sein de la direction urbanisme projets et planification (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de géomaticien urbaniste au sein de la direction urbanisme projets et planification (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la direction grands travaux (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions inférieures ou égales à 10 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 24 200 € :
 - au titre du volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € à La Fabrik@web
 - au titre du volet Culture et expression artistique :
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 500 € à l'Antenne Petite Enfance
 - 2 000 € aux Petits Débrouillards
 - 1 600 € à Des Racines et des Feuilles
 - au titre du volet Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité
 - 8 000 € à Consommation Logement et Cadre de Vie
 - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - 800 € à l'Amitié Judéo Musulmane de France
 - 1 300 € à Des racines et des Feuilles
 - 1 500 € à la Compagnie les Trois Sœurs
 - au titre du Volet Participation des Habitants
 - 500 € à l'Association Culturelle Woudzima
 - 3 000 € à la MJC Clairs-Soleils-Vareilles
 - au titre du Volet Sport :
 - 500 € à Aviron Indoor Besançon

Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Labellisation à Serre-les-Sapins, Mamirolle, Busy, Nancray et Grandfontaine

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS CONCEPT COMTOISE, BDP sarl, pour 1 logement situé à Serre les Sapins, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Mamirolle, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 4 logements situés à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 24 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Busy, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- la demande de labellisation de la société BOOA constructeur, pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ, pour 1 logement situé à Grandfontaine, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de subvention de Mme SIMON correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de Mme EL MESLOUHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention de M. CLOT et Mme BERGEROT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention de M. SALVADO et Mme PARROD correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. DIGUE et Mme BARBEROT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 22 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 152 761 €,
- les 4 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 6 150 €.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds d'aide « Manifestations culturelles » - 3ème session

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de trois subventions d'un montant total de 5 000 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations Culturelles », pour la 3ème session 2017, selon la répartition suivante :

- 2 000 € pour l'association du Goudron et des Plumes,
- 2 000 € pour l'association Contre Z'ut,
- 1 000 € pour l'association Le Chemin des sens.

Subvention Club Alpin Français - Topo Guide Escalade Falaises de Montfaucon

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 241 € à l'association Club Alpin Français.

CRR - Partenariat CRR et Université de Franche -Comté sur la licence musicologie (Parcours 2) et Arts du spectacle (Parcours Jeux de l'acteur)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur ce partenariat d'enseignement entre le CRR et l'Université de Franche-Comté (UFC) portant sur les licences de Musicologie (parcours 2 : Interprétation, Musique et Arts) et d'Arts du spectacle.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les présentes conventions pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires au total.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2017

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € au Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- a autorisé M. le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2017

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2017,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Guides étudiants

MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€ à l'Université de Franche-Comté au titre de la réalisation des guides « Entrer dans le SUP après le BAC » et « Le Guide de l'étudiant 2017-2018 ».

Enseignement supérieur - Subvention Association BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) - Rentrée étudiante 2017

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association BAF pour l'organisation de la soirée « Bienvenue aux étudiants ».

Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Manifestations scientifiques

MM. JL FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 1 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs du 29 septembre 2017,
- d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la Fête de la science du 12 au 15 octobre 2017.

Enseignement supérieur et Recherche - Pôle d'Ingénierie et de Management COMUE UBFC

Mme K. ROCHDI et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'UBFC au titre du Pôle d'Ingénierie et de Management de la COMUE UBFC.
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

SEDD - Augmentation de capital et fusion avec la Socad

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET, JY. PRALON et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

D'une part,

- a autorisé l'augmentation de capital par incorporation de réserves, portant la valeur unitaire de l'action à 112 € et le montant total du capital à 8 798 720 €,
- a autorisé la modification des statuts qui en résulte,
- autorise son représentant à voter sur ce sujet dans les instances délibératives de la SedD

D'autre part,

- a autorisé l'opération de fusion-absorption de la société Socad par la SedD, et l'augmentation de capital qui en résulte,
- a approuvé les nouveaux statuts qui en résultent,
- a autorisé son représentant à voter sur ce sujet, dans les instances délibératives de la SedD et en particulier autoriser la signature du traité de fusion par le Président de la SedD.

SPL Territoire 25 - Augmentation de capital

MM. N. BODIN, B. GAVIGNET et D.SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris acte de l'entrée au capital des communes d'Ornans et Pontarlier,
- s'est prononcé favorablement sur le principe de l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25,
- s'est prononcé favorablement sur le montant de la souscription de la CAGB à l'augmentation de capital, à savoir 346 200 € répartis sur 3 ans,
- a autorisé la modification des statuts consécutive à la procédure d'augmentation de capital,
- a autorisé son élu représentant à voter favorablement sur ce sujet dans les instances de la SPL Territoire 25.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité